



AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le secrétaire-trésorier et directeur général de la susdite municipalité :

Considérant qu'en vertu de l'arrêté ministériel 2020-008 du 22 mars 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal est suspendue ou remplacée.

En conséquence, lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, celui-ci devra statuer sur l'adoption du second projet de règlement numéro 1071-75-2020 ayant pour titre :

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 105-92 ET SES AMENDEMENTS – CRÉATION DE NORMES RELATIVES À LA ZONE R51

OBJET DU PROJET DE RÈGLEMENT : Le projet de règlement a pour objet d'établir des normes encadrant l'apparence des bâtiments de même que l'aménagement des terrains dans la zone R51.

SECTEUR VISÉ : Grande Côte Est, à l'intersection de la rue Charles-Sevestre

Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville au 57, rue Laroche, aux heures d'ouverture, et sur le site Web de la municipalité au www.lanoraie.ca.

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits par courriel à direction@lanoraie.ca pour une période de 15 jours suivant l'avis public.

DONNÉ à Lanoraie ce 9 novembre 2020.

Marc-André Maheu
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Marc-André Maheu, secrétaire-trésorier et directeur général, résidant à L'Assomption, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie le 9 novembre 2020 entre 13 h et 14 h aux endroits suivants : église, hôtel de ville et sur le site Web de la municipalité, et dans le journal le 18 novembre 2020.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 9 novembre 2020.

Marc-André Maheu
Secrétaire-trésorier et directeur général